

## QUESTIONNAIRE

La résolution 24/20 du Conseil des droits de l'homme a prié l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme d'analyser les incidences sur les droits de l'homme de la mise en œuvre du **Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement** (PAIMV).

PAIMV a été adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002. Le plan encourage les Etats à prendre des mesures pour faire face au vieillissement de la population afin de construire une société pour tous les âges et à intégrer le vieillissement dans les programmes nationaux et mondiaux de développement. Il contient également des recommandations d'action qui sont axées sur trois domaines prioritaires : (i) les personnes âgées et le développement ; (ii) promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées ; et (iii) la création d'environnements porteurs et favorables. Ces domaines prioritaires sont subdivisés par thèmes, objectifs et actions spécifiques.

L'Experte Indépendante a préparé le questionnaire ci-dessous dans l'objectif de recueillir des informations pour savoir si la mise en œuvre du PAIMV a amélioré l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ou, au contraire, s'il y a eu un impact négatif et quels droits ont été affectés. Ce questionnaire vise également à identifier les bonnes pratiques et les défis rencontrés par les Etats membres en ce qui concerne la promotion et la protection de tous les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV.

Toutes les informations recueillies ont pour but d'aider l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme à élaborer son rapport complet qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme en septembre 2016.

Le questionnaire devrait être complété, de préférence, en anglais, français ou espagnol d'ici le **31 juillet 2015**. Veuillez indiquer, s'il vous plaît, si vous avez des objections à ce que les réponses fournies soient disponibles sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

### **Question 1:**

**Comment votre Gouvernement a-t-il intégré une approche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre du cadre de PAIMV ? Comment ceci s'est traduit par des politiques concrètes et des actions normatives ? Comment votre Gouvernement a-t-il surveillé et évalué l'impact de la mise en œuvre de PAIMV sur l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ?**

*Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place, ainsi que les ressources allouées visant à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et copies/ traduction des instruments pertinents<sup>1</sup>.*

### **Question 2:**

**Votre Gouvernement a-t-il pris en compte les besoins de groupes spécifiques de personnes âgées dans le processus de mise en œuvre de PAIMV?**

*Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées par rapport à la protection et la promotion des droits des femmes âgées, des personnes âgées handicapées, des personnes d'ascendance africaine, des autochtones, des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, des ruraux, des personnes qui vivent dans la rue, et des réfugiés, entre autres groupes. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/ traduction des instruments pertinents.*

### **Question 3:**

**Comment votre Gouvernement a-t-il informé les personnes âgées au sujet de PAIMV et comment les personnes âgées participent-elles de la mise en œuvre de PAIMV, notamment en ce qui concerne la prise de décision dans sa mise en œuvre?**

*Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées qui visent à assurer la participation pleine et effective des personnes âgées dans la prise de décision concernant la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de PAIMV. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/traduction des instruments adoptés.*

---

<sup>1</sup> Par exemple, en ce qui concerne le droit à la santé, y compris les soins de santé primaire, de long-terme, les services de soins palliatifs; le droit au travail, à un niveau de vie suffisant, y compris de la nourriture, des vêtements, un logement et des transports suffisants; le droit à la sécurité sociale et la protection sociale, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté; le droit à l'éducation, l'apprentissage et la formation continue, y compris l'accès aux nouvelles technologies; le droit à la capacité juridique et la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité; les soins et le soutien des aides-soignants, entre autres.

**Question 4:**

**Quel impact a eu la mise en œuvre de PAIMV sur l'égalité et la non-discrimination vis-à-vis des personnes âgées ?**

*Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées qui visent à assurer l'égalité et la non-discrimination. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/ traduction des instruments adoptés.*

**Question 5:**

**Quel impact a eu la mise en œuvre de PAIMV sur la réalisation du droit des personnes âgées à un niveau de vie suffisant?**

*Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place, ainsi que les ressources allouées qui garantissent le droit des personnes âgées à un niveau de vie suffisant. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/ traduction des instruments adoptés.*

**Question 6:**

**Pourriez-vous, s'il vous plaît, donner des exemples de meilleures pratiques du point de vue des droits de l'homme dans la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation de PAIMV dans votre pays.**

*Veillez expliquer pourquoi est-ce considéré comme une meilleure pratique et donner des exemples concrets.*

**Question 7:**

**Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des informations sur les principaux défis (tels que les obstacles institutionnels, structurels et conjoncturels) auxquels doit faire face votre Gouvernement aux différents niveaux de gouvernement (communal, provincial, national, etc), pour assurer le respect, la protection et la promotion de tous les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV.**

*Veillez, s'il vous plaît, expliquer et donner des exemples concrets.*